

Les conditions générales de vente de l'établissement

Article 1 : Tarification

Les prix publiés sont indiqués en Euros. Les prix comprennent la taxe de séjour. La taxe de séjour est au prix de 2.45€ par jour et par personne majeure.

Article 2 : Réservation et règlement des prestations

La réservation est considérée comme ferme et définitive :

- Dans le cas d'une réservation avec un tarif non Annulable non remboursable réservé en ligne avec paiement sécurisé par carte bancaire, aucun remboursement ne pourra être fait en cas d'annulation, le paiement est dû à la réservation.
- Dans le cas d'une réservation avec un tarif flexible réservé en ligne avec paiement sécurisé par carte bancaire, le remboursement interviendra en cas d'annulation à + de 3 jours, en cas d'annulation à – de 72h avant l'arrivée, le paiement du séjour sera conservé.

Le paiement sera fait à compter de la communication du numéro de réservation figurant sur le document de confirmation communiqué en ligne lors de la réservation et confirmé par e-mail à l'adresse indiquée dans le formulaire de réservation.

- Une confirmation vous sera adressée dès que la réservation est confirmée.

Article 3 : Règlement du solde

- Le client devra payer le solde de la prestation convenue et restant due, à l'arrivée du séjour.

Nous acceptons les règlements par CB Visa, Mastercard, Espèces et Chèques Vacances.

Article 4 : Arrivée

En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir par téléphone ou par e-mail. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 5 : Annulation

Par le client : Si le Client est amené à annuler son séjour avant la date de départ, les frais de réservation sont retenus, sauf conditions particulières (hospitalisation d'un membre de la famille, décès, maladie d'un des participants avec justificatif à l'appui).

Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit. Toute prestation non utilisée ne

sera pas remboursée. La non-présentation est considérée comme la prise effective de la chambre.

Article 6 : Capacité d'hébergement

Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, le prestataire est en droit de refuser les clients supplémentaires, le contrat sera alors rompu du fait du client. Dans ce cas, le montant du séjour reste acquis au prestataire.

Article 7 : Animaux

Nous acceptons les animaux sur demande et approbation. Le client doit en faire la demande au préalable en commentaire dans sa commande. Un supplément tarifaire est appliqué.

Article 8 : Présentation

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant ou incorrect, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Article 9 : Dégradation

Nous vous demandons de respecter les lieux ainsi que la chambre. En cas de dégradation, le client devra engager sa responsabilité civile, de même pour la disparition des serviettes, tapis, couettes, oreillers, draps, etc...

Pendant votre séjour, une clé vous sera remise vous permettant l'accès à votre chambre. En cas de perte, elle vous sera facturée au tarif en vigueur. En cas de départ très tôt le matin, laissez votre clé à la réception.

Article 10 : Nuisances

Pour le respect du repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes, ni à faire trop de bruit particulièrement entre 21h et 9h. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne pourra amener l'hôtelier à faire quitter l'établissement au client sans qu'il ne soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R 1334-30 et R 1334-31 du Code de la Santé Publique). Une chambre d'hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

Article 11 : Responsabilité

La réception décline toute responsabilité pour vos bagages ou objets déposés dans les lieux publics.

Article 12 : Interdiction de fumer

Dans l'établissement sous peine de frais pour la rénovation et la remise en état de la chambre à votre charge.

Article 13 : Petit-déjeuner

Le Petit déjeuner est servi dès 8h jusqu'à 10h30 dans le restaurant.

Article 14 : Sécurité

Les accès aux escaliers de secours sont strictement interdits sauf en cas d'évacuation.

Des détecteurs de fumée sont installés obligatoirement dans chaque chambre, merci de ne pas y toucher. Une alarme retentit à la réception en cas de fumée. Veuillez lire les instructions sur la consigne de sécurité sur la porte d'entrée de votre logement en cas de danger. Une sirène située à chaque étage vous avertira en cas d'incendie ou de danger.

**EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES DISPOSITIONS,
L'HOTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER
L'ETABLISSEMENT ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITE.**

HOTEL KALIKO – 112 rue de la chapelle 64210 BIDART